

Acquisition à l'indivision KAHRIMAN - Carrefour rue Gérard de Nerval - rue Clément Marot

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : L'indivision KAHRIMAN est propriétaire de la parcelle cadastrée section LS n° 223, située dans la ZAC Saint-Laurent, au carrefour des rues G. de Nerval et C. Marot.

D'une contenance totale de 616 m², cette propriété bâtie n'est touchée par aucune servitude d'alignement.

Or l'étroitesse de ce carrefour rend la circulation difficile, notamment pour les piétons. Afin d'améliorer cette situation, des négociations ont été engagées avec l'indivision KAHRIMAN. Elles ont abouti à un accord pour une cession d'une surface de 29 m².

En conséquence, il est proposé d'acquérir à l'indivision KAHRIMAN 29 m² de sa propriété cadastrée section LS n° 223. Le montant de la transaction s'élèvera 2 378 € (29 m² x 82 €/m²) conformément au prix d'achat du terrain payé par les conjoints KAHRIMAN lors de l'acquisition qu'ils ont réalisée fin 2001.

Les frais d'actes seront à la charge de la Ville de Besançon.

Conformément à l'article L 1042.1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

La dépense de 2 378 € sera imputée au chapitre 90.824.2112.00501.30100.

Le Conseil Municipal est invité à en décider et à autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir aux conditions ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 28 novembre 2003.